

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE RÉSOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**ENCOURAGEONS LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DURABLE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En novembre dernier, le Conseil municipal prenait en compte la M 214 - 22.11 « Un partenariat innovant pour accompagner les entreprises dans leur transformation durable » et la renvoyait pour étude en commission des finances, de l'économie et de l'administration. L'idée des deux signataires de la motion était de créer un comité regroupant des employés de l'administration communale et des entrepreneurs locaux pour partager sur les idées et mesures à développer pour une « transformation du tissu économique vers une économie plus durable ». Dit autrement, il s'agissait de favoriser un échange de bonnes pratiques entre acteurs locaux de l'économie.

Lors de sa présentation en commission, le chargé de la promotion économique à la Ville de Vernier a indiqué ce qui se faisait déjà au niveau cantonal, et a mentionné l'existence du document « *Développement durable : bonnes pratiques et plus-value pour les entreprises* » produit en commun entre l'État, la BCGE et la CCIG. Pour aller plus loin au niveau communal, l'idée étudiée a été de créer une à deux rencontres sur ce thème, mais qui nécessiterait un budget supplémentaire de près de CHF 50'000.00, avec la nécessité de disposer d'une coordination externe.

Dans sa séance du 7 février 2023, la commission a renoncé à l'idée de mettre sur pied un tel comité, les débats montrant qu'il y a cependant un intérêt à ce que l'information sur les bonnes pratiques soient bien relayée auprès des entreprises verniolanes, mais sans que cela n'impacte trop le budget communal. Deux amendements ont été déposés dans ce sens, mais sans recueillir de majorité. Dès lors, la commission a conclu au rejet de la motion.

Le soussigné estime cependant que les échanges de bonnes pratiques sont essentiels, que les entreprises doivent en être les actrices principales et que la Commune de Vernier peut avoir un rôle incitateur dans ce domaine. Ce qui explique le dépôt de la présente résolution, qui se veut un contre-projet à la motion M 214 - 22.11.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**déclare :**

- 1 encourager les services cantonaux, en particulier la délégation à la promotion économique, et les associations professionnelles (CCIG, FCG, FER, etc.) à mettre sur pied des lieux et temps d'échanges où les entreprises pourront partager leurs expériences et échanger sur leurs bonnes pratiques en matière de développement durable ;
- 2 inciter les services municipaux à relayer auprès des entreprises de la Commune les informations sur de telles structures et les documents produits par les partenaires cantonaux et fédéraux.

Gilles-Olivier Bron,  
Conseiller municipal